



5) Vérifier que je suis en possession du classeur « bien gérer sa coopérative »



Si vous ne l'avez pas, il vous attend au bureau de l'OCCE 35, il sera également distribué lors de la formation des mandataires.

6) Démarrer sa comptabilité

7) Penser à sauvegarder sur 2 supports vos opérations (ordi/ clé/ cloud.....)

Voir fiche suivante :

Gérer sa comptabilité